

**LE COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE
TAXI-BUS PRÉSENTE :**

PROPOSITION

PROJET PILOTE DE TRANSPORT COLLECTIF PAR TAXIBUS

DESERTE DU PÔLE EASTMAN, MAGOG, ORFORD

Version du vendredi, 11 septembre 2015

Table des matières

Qu'est-ce que le taxibus?	1
Résumé de la démarche	1
Présentation de Transport des Alentours	2
Présentation du comité de travail sur le taxibus.....	2
Programme d'aide au développement du transport collectif (Ministère des Transports du Québec)	3
Offre de services.....	3
a) Fonctionnement	3
b) Prévisions budgétaires	4
c) Contributions municipales.....	5

PROPOSITION

Qu'est-ce que le taxibus?

Le taxibus est un service de transport collectif, assuré par voiture taxi. La répartition des routes se fait de façon à optimiser les déplacements, en joignant différents clients qui ont des points de départ et d'arrivée concordants. Le logiciel utilisé permet de coupler les déplacements sur une même route; ainsi, deux à trois personnes peuvent se déplacer par course. Les usagers défraient un coût fixe par passage et le reste de la course est subventionné par le MTQ et la municipalité. Le service est offert entre différents points (bornes) et sur une plage horaire prédéterminée. Les usagers doivent réserver leur déplacement par téléphone ou par internet, au minimum une heure avant l'heure de départ prévue. Le taxibus se distingue de l'autobus à horaire et circuits fixes en ce que le service est « sur demande »; un trajet ne s'effectue que lorsque les citoyens ont fait une réservation. D'où le coût nettement moindre et un bien meilleur succès d'adoption par les citoyens. Les villes qui ont offert dès le démarrage un service complet ont enregistré plus de 30 000 déplacements dès la 1^{re} année.

Différents modèles de gestion des services sont utilisés au Québec (MRC, ville, OBNL, OMIT). De plus, le transport par taxibus s'inscrit dans une volonté de mobilité durables et de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Résumé de la démarche

2013	Février	Gestrans dépose le rapport « Élaboration d'un scénario opérationnel détaillé inter-MRC pour le transport étudiant Magog-Sherbrooke » à la MRC de Memphrémagog
	Novembre	Mme Colette Provost, présidente du comité pour le transport collectif dans la MRC de Memphrémagog, présente et dépose au conseil des maires une pétition pour la mise en place d'un service de taxi-bus dans la MRC de Memphrémagog.
2014	Juin	Le consultant en transport terrestre de personne, M. Jean Boucher, dépose <i>l'Étude sur l'organisation d'un transport collectif en taxi-bus sur le territoire de la MRC de Memphrémagog</i> au conseil d'administration de Transport des Alentours
	Septembre	Le Comité pour le transport collectif dans la MRC de Memphrémagog dépose le rapport <i>Modèle de transport taxi-bus lors de la séance du conseil des maires</i>
	Octobre	M. Jean Boucher présente son rapport en atelier de travail aux membres du conseil des maires.
2015	Avril	Création d'un comité de travail piloté par la MRC, en collaboration avec Transport des Alentours et le comité citoyen. Les services des organismes suivants sont étudiés : MRC de d'Autray, MRC de Montcalm, ville de Thetford Mines, ville de Valleyfield et MRC Brome-Missisquoi (Cowansville)
	Septembre	Le comité de travail rencontre les organismes et associations pour présenter le projet pilote de taxi-bus.
	Octobre	Présentation de l'offre de services pour un projet pilote de taxi-bus aux membres des conseils municipaux concernés (Eastman, Orford, Magog).
	Novembre	Étude de l'offre de services par les municipalités locales en vue de la période des prévisions budgétaires 2016.
2016		Mise sur pied du service, le cas échéant

Présentation de Transport des Alentours

En fonction depuis 1981, l'organisme sans but lucratif Transport des Alentours est basé à Magog. Initialement mis sur pied pour offrir des services de transport adapté aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, différentes offres de transport collectif ont été développées au cours des dernières années afin de répondre aux besoins des municipalités. Les buts et objectifs inscrits aux règlements généraux de l'organisme sont les suivants :

- Établir pour les personnes de la MRC de Memphrémagog un service de transport collectif de personnes tout en accordant la priorité aux personnes handicapées dans l'organisation de ce service;
- Dans ce but, se procurer tout ce qui est nécessaire à l'opération de ce service, par achat, louage, contrat de service ou toute autre entente, avec toute personne ou organisme public et privé;
- Fournir ce transport à toutes les personnes qui en ont besoin, à un coût raisonnable;
- Les activités de la Corporation n'ont pas pour but et objet le profit financier.

Par le biais d'une entente signée en 2009 entre la MRC et Transport des Alentours, l'organisme est responsable de la mise en œuvre du *Plan de développement des services de transports collectifs*, adopté annuellement par le conseil des maires et approuvé par le MTQ. Le financement des services provient de subventions du MTQ, des usagers et de la MRC.

Présentation du comité de travail sur le taxi-bus

La démarche d'élaboration de la présente offre de services a été menée par un comité de travail *ad hoc* composé des personnes suivantes :

- Mmes Joan Westland Eby, présidente de Transport des Alentours et mairesse de Bolton-Est
Nathalie Bélanger, Conseillère municipale Magog et membre du c.a. de Transport des Alentours
Alexandra Roy, MRC de Memphrémagog, membre du c.a. de Transport des Alentours
Ann Baulé, directrice de Transport des Alentours
Lucie McNeil, présidente du Comité citoyen de Memphrémagog pour le transport collectif
Michèle Desrochers, membre du Comité citoyen de Memphrémagog pour le transport collectif et du c.a. de Transport des Alentours
Colette Provost, usagère du transport collectif, membre du c.a. de Transport des Alentours
- MM Jacques Gaudreau, usager du transport adapté
Dany Gagné, Agent de développement communautaire au CSSS Memphrémagog et membre du c.a. de Transport des Alentours

Programme d'aide au développement du transport collectif (Ministère des Transports du Québec)

Volet II – Subventions au transport collectif régional

Volet II a : Subventions pour l'organisation et l'exploitation des services de transport collectif

Les modalités d'octroi sont établies à partir du plan de développement du transport collectif soumis par l'organisme admissible, la subvention du ministère des Transports correspond au double de la contribution financière du milieu local, et ce, jusqu'à concurrence de :

- 100 000 \$ si l'organisme prévoit effectuer moins de 10 000 déplacements;
- 150 000\$ pour 10 000 à 20 000 déplacements;
- 200 000\$ pour 20 000 déplacements et plus.

Organisme admissible : MRC de Memphrémagog

NOTE : Le PADTC se termine le 31 décembre 2015. Les demandes de financement dans le cadre de ce programme doivent être présentées chaque année.

Offre de services

Les sections suivantes présentent le fonctionnement du service proposé par le comité de travail.

a) Fonctionnement

Horaire :	7 jours sur 7, 6h à 23h Service aux heures, sauf période de pointe (aux 30 minutes). Les heures de passage seraient donc : 6h, 6h30, 7h, 7h30, 8h, 8h30 9h, 10h 11h, 11h30, 12h, 12h30, 13h 14h 15h, 15h30, 16h, 16h30, 17h, 17h30, 18h 19h, 20h, 21h, 22h, 23h
Réservations :	1h à l'avance en contactant la centrale d'appels ou par internet L'utilisateur signifie l'heure de passage souhaitée en fonction de l'horaire, puis doit être présent aux arrêts 10 minutes avant l'heure prévue de passage. Il est possible que le taxibus passe jusqu'à dix minutes après l'heure prévue.
Tarification :	Intramunicipalité : 3,00 \$ / déplacement Intermunicipalité : 3,50 \$ / déplacement
Territoire desservi :	Bornes positionnées pour couvrir les différents pôles sur le territoire : hôpital, cliniques médicales, écoles (formation aux adultes, école secondaire), services municipaux, pôles commerciaux, résidences pour personnes âgées, pôle de

travailleurs, hôtels, terminus Limocar. agglomérations de résidences.

En milieu urbain : Distance maximale de 300 mètres entre les bornes.

En milieu rural : Distance maximale de 500 mètres entre les bornes.

Total : 500 à 800 bornes.

b) Prévisions budgétaires

Le tableau suivant présente une estimation des prévisions budgétaires, basée sur les expériences des autres MRC et municipalités contactées :

Démarrage :			NOTE
Investissements	Logiciel:	50 000 \$	Acquisition du logiciel
	Bornes:	50 000 \$	Matériel et installation
	Autres équipements:	8 000 \$	
	Total des investissements de démarrage:	108 000 \$	
Opération :			
Administration	Amortissements des coûts de démarrage/5ans	21 600 \$	
	License et mise à jour logiciel:	2 500 \$	
	Publicité et promotion:	10 000 \$	
	Frais de consultant et de gestionnaire de projet :	80 000 \$	Soutien au démarrage du service
	Administration (RH, matériel, centre d'appel)	211 500 \$	Directeur et 2 1/2 répartiteurs, tél., local, papeterie, publicité etc
	Total administration:	325 600 \$	
exploitation	Déplacements an 1:		
	Coût moyen par déplacement :	9,38 \$	
	Nombre moyen de déplacements (an 1) :	30 000	Estimé par le Comité citoyen
	Total exploitation:	281 400 \$	
	Total des investissements an 1:	607 000 \$	
Revenus :			
Revenus	Contribution des usagers (3,00\$/déplacements) :	90 000 \$	Pour 30 000 déplacements
	Subvention du MTQ :	200 000 \$	Pour 30 000 déplacements
	Contribution municipales:	317 000 \$	
	Total des revenus an 1:	607 000 \$	

c) Contributions municipales

Le tableau suivant présente les quotes-parts municipales basées sur deux différentes méthodes de calcul, soit le RFU et la population permanente.

	Quote part municipales				
	100% RFU (2015)		Pop permanente (2015)		0,56% du budget annuel municipal
	Montant	% du budget	Montant	% du budget	
Magog	231 737 \$	0,48%	260 416 \$	0,54%	268 853 \$
Eastman	30 946 \$	0,79%	17 864 \$	0,45%	21 873 \$
Oford	54 318 \$	1,12%	38 719 \$	0,80%	26 905 \$

RÉPARTITION BASÉE SUR LES MONTANTS ESTIMÉS PRÉSENTÉS À LA SECTION PRÉCÉDENTE

TOUTE FORMULE DE RÉPARTITION PEUT ÊTRE NÉGOCIÉE ENTRE LES MUNICIPALITÉS